



Conseil d'administration du 25 février 2016

Délibération n° 2016/03

Objet : Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2016

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,

Vu la délibération n° 2015/55 approuvant le budget initial de l'EPF de la Vendée pour l'exercice 2016,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve, à l'unanimité, le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2016, annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

